

| |
|---------------------|
| |
| DEPARTEMENT |
| LOIRE |
| CANTON |
| RIVE DE GIER |
| COMMUNE |
| RIVE DE GIER |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2022_0055

**TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE
D'Auvergne
MARCHÉ DE TRAVAUX N°22T0300**

Le Maire de Rive de Gier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-5 et suivants et R.2123-4,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,
- Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public rue d'Auvergne, publié le 21/06/2022 sur le profil acheteur mairie et le journal d'annonces légales « Le Progrès »,
- Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue d'Auvergne à Rive-de-Gier, au groupement **SERP** - 4 rue Lavoisier – 42420 LORETTE / **CHOLTON** 197 Ancien Canal de la Madeleine – St Maurice sur Dargoire – 69440 CHABANIERE, pour un montant de : **112 250,70 € HT soit 134 700,84 € TTC.**

La société SERP est mandataire du groupement.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de la Loire pour le contrôle de légalité.

Fait à Rive De Gier, le 27 juillet 2022

Le Maire,

Vincent BONY

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le



ID : 042-214201865-20220727-DEC_2022_0055-AR